

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT Nº 2025-1537:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-1436 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – STATIONNEMENT RUE BLANCHET

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 le règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres par la Sûreté du Québec – Stationnement rue Blanchet ».

➤ Ce règlement a pour objet de modifier le règlement n° 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec afin d'autoriser le stationnement sur la rue Blanchet.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 16^e jour de septembre 2025.

La greffière,

Françoise Virginie Lechasseur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 16e jour du mois de septembre 2025 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

rançoise Virgine Lechasseur, greffière